

## ABONNEMENT

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## INSERTIONS

SAUMUR	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 15 MAI

## Le budget de 1894

Samedi, les ministres se sont occupés du budget de 1894. L'équilibre a été obtenu au moyen de réductions sur les dépenses des divers ministères.

Sur les 158 millions de la garantie d'intérêt des Compagnies de chemins de fer, 107 millions seront inscrits au budget ordinaire et 51 au budget extraordinaire.

Le budget comprend la réforme des portes et fenêtres.

Enfin il réalise l'incorporation de la loi sur les boissons.

M. Peytral s'est arrêté à la combinaison suivante : le ministre des finances va laisser le Sénat statuer sur le projet dont il est saisi. Dans le même temps, le gouvernement, par l'exposé des motifs de la nouvelle loi de finances, fera connaître ses vues sur la réforme. De telle sorte que la Chambre et le Sénat poursuivraient l'examen du projet indépendamment du budget lui-même, et la réforme serait, après étude et adoption, incorporée en bloc. Ce résultat serait d'autant plus facilement obtenu que la réforme s'équilibre d'elle-même.

Enfin le ministre présentera ensemble la loi sur les contributions directes et la loi sur les ressources générales du budget.

La discussion pourrait s'engager dès le mois prochain devant la Chambre, et le Parlement, vers le 14 juillet, aurait voté le budget avant de se séparer. On demanderait aux rapporteurs de faire sur les différents départements ministériels, dont les dépenses sont sensiblement les mêmes que celles du dernier exercice, des rapports sommaires.

L'exposé de budget sera arrêté dans le conseil de mardi, et le budget déposé le même jour à la Chambre.

Le projet de M. Peytral diffère de celui de la Chambre, qui avait aboli les droits sur les boissons hygiéniques et supprimé le privilège des bouilleurs de cru, mais élevait le droit sur l'alcool, système qui offrait à la fraude une prime considérable.

Ce projet supprime le droit de détail, l'exercice des débitants et le droit d'entrée, mais il laisse le droit de circulation.

Il maintient les bouilleurs de cru, mais les astreint à une déclaration qui réprime la fraude.

Enfin en limitant à 70 ou 80 millions le dégrèvement sur les boissons hygiéniques, il permet de se contenter d'un droit de 200 fr. sur l'alcool ; ce qui constitue néanmoins un accroissement de 44 francs par hectolitre.

## INFORMATIONS

## L'AFFAIRE BAUDIN

En reprenant ses travaux, la Chambre nommera la Commission chargée d'examiner s'il y a lieu de poursuivre le député Baudin.

M. Dupuy, effrayé du langage énergique qu'il a tenu le 2 mai, hésiterait à poser la question de confiance.

## LE CANAL DES DEUX-MERS

La compagnie du Canal des « Deux-Mers » (société d'études de travaux français) demandeur en concession du canal depuis 1884 et dont le siège social est à Paris, 35, rue Le Peletier, informe le public qu'elle est complètement étrangère à une émission de parts de fondateur annoncée par la Banque Centrale de Paris, 20, avenue de l'Opéra.

## L'AMBASSADE DE LONDRES

En raison des événements qui peuvent se produire, le ministre des affaires étrangères a décidé de pourvoir sans retard au remplacement de M. Waddington à Londres.

## LA PRÉSIDENCE DE SUEZ

En présence des attaques dont il est l'objet, M. Waddington renonce à la présidence de Suez. On parle pour ces fonctions de M. Léon Say.

## LE RENOUVELLEMENT PARTIEL

Les députés de la droite et de l'extrême gauche ont résolu de repousser le renouvellement partiel de la Chambre.

## LA BROCHURE MESMARD

Le ministre des travaux publics a adressé la circulaire suivante aux Compagnies de chemins de fer :

« On a cherché à propager une brochure dont certains passages constituent un outrage à la patrie.

» Aux termes du décret du 3 mars 1852, le personnel actif des voies ferrées est soumis à la surveillance de l'administration supérieure, qui a le droit, les Compagnies entendues, de requérir la révocation des agents. Je crois devoir, en conséquence, vous inviter à me signaler tout agent qui propagerait la susdite brochure et prononcer sa radiation ou son licenciement. »

## LES GRÈVES

Les ouvriers de la maison Clément, le grand fabricant de vélocipèdes, qui s'étaient mis en grève, vont reprendre le travail, à la suite d'une entente avec leur patron.

## LES ALLEMANDS AU DAHOMEY

Le général Dodds a confirmé : 1° que les fusils à tir rapide des Dahoméens provenaient bien des manufactures allemandes ; 2° que leurs fusils ancien modèle n'étaient autres que les chassepots qui nous ont été pris en 1870, et qu'ils ont été fournis à Béhanzin par les maisons de commissions allemandes.

## LA REINE VICTORIA

Le bruit de l'abdication de la reine d'Angleterre est dénué de fondement.

## LA PROCHAINE ENCYCLIQUE

Le Pape travaille à une Encyclique sur la question sociale, dans laquelle il fera allusion au mal que causent les armements.

## LE DÉSARMEMENT

A Saint-Petersbourg, on s'entretient beaucoup de l'entrevue de Guillaume II avec le Pape ; on continue à croire que la question du désarmement a été le principal sujet traité ; on en conclut que la Triple Alliance serait de moins en moins solide.

## FRAUDE SUR LES BEURRES

Le tribunal correctionnel de Cherbourg a condamné à trois mois de prison et 2,000 fr. d'amende un marchand de beurre, pour avoir falsifié avec de la margarine des beurres qu'il a vendus sous la dénomination de beurre.

Ces falsifications ruinent la principale branche de commerce de la Normandie et de la Bretagne, en donnant aux producteurs français un renom de malhonnêteté qu'ils ne méritent pas.

## L'AFFAIRE STRAUSS

Un procès en diffamation, intenté par M. Strauss à son concurrent M. Brame et à la *Libre Parole* s'est terminé par l'acquiescement de la *Libre Parole* et du rédacteur.

M. Brame est condamné à 1,000 fr. d'amende, 1 fr. de dommages-intérêts et cinq insertions.

M. Strauss sort absolument meurtri de ce procès. Ses trois ans de travaux publics pour désertion resteront légendaires.

Israël continue sa série à la noire.... On dit que M. Strauss va donner sa démission de conseiller municipal.

## LA BAGARRE DE L'ÉGLISE DE SAINT-DENIS

Cette affaire vient jeudi devant la huitième chambre correctionnelle.

Il y aura douze prévenus d'outrages aux agents ou d'entraves à l'exercice du culte.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 15 MAI

Observations de M. DAVY, opticien  
Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 24°
Ce matin, à 8 h.		+ 20°
Midi,	752 m/m	+ 23°
Hausse	» m/m	
Baisse	4 m/m	
Température minima de la nuit		+ 13°

## Leur tolérance

M. Peton fait balbutier dans son journal quelques explications, dont il aurait pu se dispenser, au sujet de son abstention à la réception de M<sup>re</sup> Mathieu à Saumur. Si M<sup>re</sup> Mathieu s'est rendu à la Mairie d'Angers, il faut dire que la municipalité de cette ville était représentée au sacre du nouvel évêque et que celui-ci n'a fait que rendre une politesse à M. Guignard, qui, tout aussi radical et plus peut-être que M. Peton, a su rester un homme indépendant et de bonne compagnie.

Il est bien évident qu'un dignitaire, en mission temporaire dans une ville, est dans une situation toute spéciale. On sait que le temps passé dans nos murs par Sa Grandeur était, littéralement parlant, réglé comme du papier de musique, et que, s'il avait dû rendre à chaque autorité la visite qu'il a reçue en bloc, son séjour aurait dû être triplé ou quadruplé.

C'est en prévision de ces impossibilités et

pour éviter des froissements qu'un décret règle le cérémonial à suivre en pareille occurrence. D'ailleurs, le plus simple n'est-il pas encore de s'inspirer du code du savoir-vivre ?

Nous savons que l'intention première de M. Peton était de se rendre à la réception ; nous savions aussi que c'était sur les injonctions de M. Piéron qu'il s'était abstenu. Nous pouvons en parler à notre aise, maintenant que le fait a été affirmé par un « journal de la localité » qu'on ne nomme pas plus qu'on ose le combattre. Eh bien ! dans cette circonstance, M. Peton aurait dû se souvenir qu'il appartient à une famille et qu'il est sorti d'un milieu où les devoirs de convenances ne cèdent pas devant une considération mesquine.

M. Peton n'aurait nullement trouvé, en M<sup>re</sup> Mathieu, une personne prévenue, comme il paraît le croire, et nous sommes persuadés même qu'il serait revenu enchanté de l'accueil qui lui aurait été fait.

Il n'a, pour s'en convaincre, qu'à se renseigner auprès des fonctionnaires républicains qui ont accompli leur devoir avec courtoisie : tous lui diront qu'ils n'ont aucun motif de le regretter.

Quelques instants passés en compagnie d'un homme aimable et spirituel ne sont jamais à regretter.

Quand on nous dit que M. Peton représente des victimes des cléricaux, qu'on nous permette de sourire et de demander si ce ne sont pas les cléricaux qui auraient plutôt sujet de se plaindre d'une administration qui, pour le bon plaisir de quelques douzaines d'intransigeants, a supprimé les processions, au mépris d'une majorité catholique et pour le plus grand dommage du commerce local.

Ces faits, ajoutés à tant d'autres, ont leur enseignement et montrent la tolérance qu'il faut attendre de la franc-maçonnerie et de ceux qui n'ont jamais d'autres arguments que le fameux « gouvernement des curés » ; avant d'entrer dans cet ordre-là, on doit abdiquer toute indépendance. J. D.

La même note nous reproche d'avoir fait à M. Peton une guerre *sournoise* : le qualificatif est au moins inexact (dirons-nous par politesse) ; M. Peton a toujours été combattu ouvertement, comme il le sera encore, et avec les formes qu'y mettront ses partisans.

## Ecole de Cavalerie

Par décision ministérielle du 7 mai 1893 :

M. Chevalier, médecin aide-major de 1<sup>re</sup> classe à l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur, est désigné pour les hôpitaux militaires de la division d'Alger ;

M. Jouet, médecin aide-major de 1<sup>re</sup> classe au 3<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, est désigné pour l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur.

## Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal de Saumur se réunira demain mardi, 16 mai, à 8 heures, au lieu ordinaire de ses séances, pour délibérer sur les affaires suivantes :

1° Dépôt des comptes administratifs de 1892, budget additionnel de 1893 et du budget principal de 1894 de la ville ; 2° compte et budgets des hospices ; 3° compte et budgets du

bureau de bienfaisance; 4° comptes administratifs des collèges de jeunes filles et de garçons; 5° proposition de transaction avec héritiers Cholet; 6° délibération de l'hospice pour rachat de rente; 7° proposition du Crédit Foucier pour diminution de taux d'intérêts; 8° affaires diverses.

## SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

Régates sur la Loire

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, la Société Nautique de Saumur donnera, dimanche prochain, sur la Loire, à deux heures, une journée de Régates.

Les Sociétés Nautiques de Tours et d'Orléans, le Rowing-Club de Tours ont promis leur concours, et, vu la valeur des équipes inscrites, cette réunion promet d'être fort intéressante.

Le programme comprendra :

Course à deux rameurs.

Course à quatre rameurs.

Course en skiffs.

Course en périssoires.

Le lendemain, les mêmes équipes prendront leur revanche aux Rosiers.

### L'orage

Aujourd'hui, à deux heures, un orage s'est abattu sur la ville et l'eau tombe abondamment. Malheureusement il s'y mêle un peu de grêle et il est à craindre qu'il n'en résulte quelques dégâts.

### Départ de M. le curé de St-Pierre

M. Baudriller a définitivement quitté Saumur aujourd'hui par l'express de 4 heures 16.

Il avait toujours tenu cachée l'heure de son départ; cependant quelques amis qui avaient pu en être informés ont été le saluer à la gare et l'assurer une dernière fois de toute leur sympathie.

M. Baudriller leur a adressé quelques paroles émues que le départ du train a seul pu interrompre. Son émotion et celle de ses amis était à son comble.

### Visite pastorale de M<sup>gr</sup> Mathieu à Brézé

Vendredi soir, M<sup>gr</sup> l'Evêque d'Angers arrivait à Brézé à 5 heures précises, accompagné de M<sup>gr</sup> Pessard, vicaire général, et de M. le chanoine Pinier, secrétaire de Sa Grandeur. Il est reçu à l'entrée du bourg au bruit du canon qui, à trois reprises, fait retentir tous les échos dalentour, et au cri de: Vive Monseigneur!

M. le Maire, à la tête de son Conseil, s'avance vers Monseigneur et lui souhaite la bienvenue. M. le comte de Dreux-Brézé, venu tout exprès de Paris, offre ses hommages à Sa Grandeur et ceux de son conseil de fabrique. Enfin M. le curé présente M. Couscher, conseiller d'arrondissement, M. Lecompte, notaire à Brézé, et M. le comte Pierre de Laistre. Monseigneur

accueille tout le monde avec une grâce charmante et consent à écouter une cantate de circonstance que lui chante un choral dont l'éloge n'est plus à faire.

Monseigneur entre chez M<sup>me</sup> Petit, dont l'habitation est décorée avec un goût exquis. Quelques instants après, Sa Grandeur en sort, mitre en tête, bâton pastoral à la main, et s'avance processionnellement vers l'église paroissiale, escorté par un nombreux clergé et par une foule de fidèles vraiment imposante. Les mères, à l'envi, présentent leurs petits enfants à Sa Grandeur qui les bénit. Dans les rues où passe Monseigneur, on ne voit que guirlandes, arcs de triomphe, orillammes, verdure et fleurs. Après une demi-heure de route, on arrive à l'église. Là, notre vénérable curé présente la bienvenue au premier Pasteur du diocèse. A son tour, Monseigneur manifeste toute sa satisfaction à la paroisse pleine de bonne volonté et remercie en particulier la municipalité, le conseil de fabrique, M. le conseiller d'arrondissement et fait en quelques mots l'éloge de l'illustre famille de M. le comte de Brézé, dont les services rendus à l'Eglise et à la Patrie sont reconnus dans la France entière. Puis, chacun se retire la joie dans l'âme et disant: à demain.

En effet, dès 7 heures 1/2, cent soixante confirmants arrivent de Brézé, Epieds, Saint-Just, Saint-Cyr, accompagnés de leurs parents, si bien que l'église peut à peine contenir tout le monde. Pendant la messe de Monseigneur et la confirmation, des cantiques ont été chantés par les enfants.

Avant de partir, Monseigneur a tenu à exprimer à la municipalité combien il avait été touché de la brillante réception qui lui avait été faite.

### Avis aux viticulteurs

MM. les Viticulteurs sont prévenus que M. Benoit, de Margaux, traitera la vigne école du Jardin des Plantes de Saumur, demain mardi 16 mai, au moyen du sulfure de carbone dissous dans l'eau par pression.

Le professeur d'agriculture, CHAUVET.

### En cas de mobilisation

On vient de combler une lacune dans la rédaction des livrets, au point de vue de la mobilisation.

A l'avenir, les réservistes et territoriaux qui devront se servir des voies ferrées, pour se rendre à leur première destination, trouveront sur la couverture du livret individuel, une étiquette portant ces mots: « Voyage par chemin de fer. »

### Comité régional des anciens militaires de Maine-et-Loire.

Si lentement que s'accomplissent les réformes nécessitées par la loi du 9 juin 1833 sur les pensions civiles, nous sommes heureux d'enregistrer les quelques modifications avan-

tageuses que vient d'y apporter la loi de finances du 28 avril dernier.

Jusqu'à ce jour, les services militaires qui s'ajoutaient aux services civils pour constituer le temps obligatoire donnant droit à la pension, étaient uniformément liquidés d'après les tarifs de la loi du 14 avril 1831 et celle du 18 avril de la même année pour l'armée de mer.

Dorénavant, les fonctionnaires civils comptant antérieurement des services militaires, verront ces services, lors de leur admission à la retraite, liquidés d'après les tarifs des lois en vigueur au moment où ils étaient sous les drapeaux. Un exemple suffira pour démontrer l'importance de cette décision :

Admettons un employé de l'Etat retraité et ayant accompli, comme simple soldat, sept ans de services militaires avant son entrée dans l'administration; d'après la loi du 11 avril 1831, ces services comptaient dans la liquidation de sa pension pour une somme de 46 fr. 67; la loi du 26 avril 1833, s'il a servi sous son régime, lui donnera 102 fr. 20; celle du 18 août 1879, 140 fr., enfin, celle du 23 juillet 1884, 168 fr.; comme on le voit, l'avantage est considérable.

Enfin, dans les services sédentaires, il suffira de vingt-cinq ans au lieu de trente ans pour que la veuve d'un fonctionnaire décédé en activité de service ait droit au tiers de la pension de son mari.

C'est grâce aux comités qui se sont organisés dans les départements, et principalement au comité central de Paris, que nous devons cette décision votée par la Chambre des députés et approuvée par le Sénat, le 28 avril dernier.

NOTA. — Nous invitons tous nos camarades, ceux qui n'ont pas encore versé leur cotisations, de vouloir bien les faire parvenir au trésorier du comité, M. Maret, brigadier facteur, à Angers.

### Sapeurs-pompiers

Demande d'autorisation de réunion en armes

Avis. — Aux termes du décret du 29 décembre 1875, toute réunion en armes des compagnies de sapeurs-pompiers, en dehors des services prévus au règlement, doit être préalablement autorisée par l'autorité militaire.

Quelques maires ayant cru devoir adresser directement leurs demandes à MM. les généraux compétents, le préfet de Maine-et-Loire a l'honneur de faire connaître à MM. les maires et officiers de sapeurs-pompiers, que les demandes de cette nature ne doivent parvenir à l'autorité militaire que par l'intermédiaire du préfet.

En cas d'urgence, ces demandes doivent être adressées à la préfecture par la voie télégraphique.

### Aux sapeurs-pompiers

M. le ministre de l'intérieur autorise MM. les officiers et les corps de sapeurs-pompiers de France qui désireraient prendre part au Congrès international de sapeurs-pompiers qui sera tenu au Royal Agricultural Hall de Londres, du 12 au 17 juin prochain, à se rendre à ce Congrès.

### Tournées Ph. Fraizier

Très prochainement on nous annonce une seule représentation des *Effrontés*, la remarquable comédie d'Emile Augier, dont le Théâtre-Français vient de faire une si brillante reprise.

Cette Tournée est dirigée par MM. Ph. Fraizier et Léon Christian, du Théâtre de la Porte-Saint-Martin, qui récemment nous ont donné une représentation des *Fourchambault* avec une exécution parfaite. Les *Effrontés* sont montés avec le même soin. Ces Messieurs sont entourés d'artistes excellents et nul doute que cette soirée ne soit des plus intéressantes. — Nous en reparlerons.

### Rixe entre femmes

La femme Effray et la femme Robinet, au Vaudelnay-Rillé, habitent la même cour et vivent en assez mauvaise intelligence. La semaine dernière, une querelle éclata entre ces deux femmes, à propos des enfants qui jouaient dans cette cour, querelle qui se termina par plusieurs coups de poings appliqués par la première à la femme Robinet.

La femme Effray allégué pour sa défense que la plaignante lui aurait adressé des reproches très intimes et qui regardent beaucoup plus les maris respectifs que ces dames elles-mêmes. Ce qu'il y a de certain, c'est que le vocabulaire fut assez salé et qu'il y eut des coups donnés et reçus par la femme Robinet.

### Délégation choletaise aux ministères de la guerre et de l'agriculture

M. le préfet de Maine-et-Loire a présenté la délégation du Conseil municipal de Cholet à M. le ministre de la guerre. MM. les sénateurs et MM. les députés de Maine-et-Loire accompagnaient la délégation, à laquelle s'était joint M. le sous-préfet de Cholet.

M. le préfet a exposé l'objet de la démarche du Conseil municipal et des représentants du département. Ensuite M. le maire de Cholet et MM. le comte de Maillé et Blavier ont insisté sur les avantages de Cholet pour une usine de conserves.

M. le ministre a répondu que Cholet répondait aux exigences d'un tel établissement; enfin qu'aucune décision ne serait prise avant que l'administration municipale ne fût mise à même de prendre connaissance des conditions.

La délégation s'est rendue ensuite auprès de M. le ministre de l'agriculture qui l'a assurée de son concours.

## SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

### CHAPITRE XVII

SI LES BONS COMPTES FONT LES BONS AMIS, UN EXCELLENT DÉJEUNER CONTRIBUE SOUVENT AUSSI A ARRANGER BIEN DES AFFAIRES.

Voici ce qui s'était passé, et comment le complot contre l'infortunée Solange avait été ourdi.

La Maupiteux, exacte au rendez-vous qu'elle a assigné à Duprez, arrive à Vincennes bien avant l'heure convenue.

Réfléchissons, s'était-elle dit, et tâchons de couvrir convenablement nos idées les unes au bout des autres. La récompense promise est honnête et mérite bien qu'on se donne un peu de peine. Si je pouvais la gagner à moi toute seule.

Voyons! comment m'y prendre?  
Empaumer le vicomte.  
De Wagner lui faire honte,  
Et le forcer à rendre  
Honneur à mes talents.  
Tout cela, c'est facile,  
Mais, il faudra du temps,  
C'est là le difficile.

Elle en était là de ses réflexions, quand elle aperçut, marchant derrière elle, un vieux monsieur à barbe blanche et à lunettes bleues qu'elle avait remarqué à la gare de la Bastille, alors qu'il montait dans le même train qu'elle.

— Voilà, se dit-elle, un particulier qui ne me dit rien de bon. Est-ce que je serais espionnée, épiée, filée? Céleste, ma mignonne, c'est le moment de te montrer supérieure aux événements.

Et elle allongea le pas.

Une fois parvenue à l'avenue Marigny, elle s'assit sur un banc et attendit.

Le monsieur à la barbe blanche et aux lunettes bleues ne parut plus; mais la Maupiteux ne pouvait détourner de lui sa pensée.

— De quelle façon pourrais-je bien me débarrasser de Solange? se demanda-t-elle, car, enfin, c'est cette pécote qui est le nœud de la question. L'eau?... Chat échaudé craint l'eau froide!... Il y a bien le poison. Le poison c'est facile d'empoisonner quelqu'un, mais la police est si fine! Alors reste le feu. Le feu dans une maison isolée... mais l'oiseau craint la cage, comment l'y attirer? et puis les secours arrivent si précipitamment aujourd'hui. Le feu, c'est

là peut-être encore le moyen le plus sûr. Véritablement, se défaire de quelqu'un n'est pas si facile qu'il semble devoir l'être au premier abord.

Si de loin, ce n'est rien,  
De près, c'est quelque chose.

La Maupiteux s'était tellement animée qu'elle commençait à gesticuler et à parler à haute voix, si bien que deux officiers qui sortaient du grand café pour se rendre au quartier ne purent, la prenant pour une folle, s'empêcher de se retourner à plusieurs reprises pour l'examiner plus longtemps.

— Eu voilà deux, dit-elle, qui, bien certainement, ne sont pas venus ici dans le dessein de voir ce que j'y fais, et qui pourtant ne me quittent pas des yeux. Est-ce assez maladroite de ma part de conter, ainsi que je le fais, mes affaires aux échos du carrefour. Allons! allons! un peu plus de tenue, Céleste, un peu plus de tenue, ma belle.

L'ignoble créature se rendit alors au restaurant du Moulin-Rouge et demanda un cabinet particulier, disant qu'elle y attendait la venue d'un monsieur avec lequel elle devait déjeuner. Il était onze heures et demie, et il ne devait pas tarder à arriver.

— Avez-vous une petite salle disponible? fit la comédienne, en s'adressant à un garçon qui, les bras chargés de plats et d'assiettes, se disposait à servir ses clients.

— Je crois qu'il en reste encore une, madame, mais je n'en suis pas certain. Renseignez-vous près de ce monsieur en habit qui se promène là-bas, une serviette à la main.

— Vous désirez..., ma-lame? demanda le monsieur en habit.

— Une petite salle non occupée.

— Très bien, madame, si vous voulez me suivre je vais vous conduire au n° 17.

Le cabinet n° 17 n'était pas grand, mais il semblait très confortable, et s'il n'était éclairé que par une seule fenêtre, du moins permettait-elle, à travers ses doubles carreaux, d'apercevoir d'abord un joli petit jardin donnant sur le parc, puis dans toute sa longueur le cours Marigny avec ses grands arbres et ses plantes toujours vertes.

— C'est parfait! dit la Maupiteux; tout à l'heure, vers midi, un monsieur d'un certain âge me demandera.

— Ah! ne serait-ce pas, par hasard, le monsieur du 5? fit observer un garçon qui apportait un couvert. Il m'a dit que vers midi il

En un mot, la ville de Cholet a une municipalité qu'elle ne changerait pas pour celle de Saumur.

#### Une affaire scandaleuse

Les journaux d'Angers parlent de scandales que nous ne pouvons taire, au sujet de faits odieux qui se seraient passés tout près d'une école laïque de filles.

Une enquête se fait en ce moment et nous sommes persuadés que le parquet fera son devoir et l'autorité académique aussi.

#### Les suites de la grève à Angers

L'Anjou demande s'il est exact — comme le bruit en court au Palais — que l'honorable M. Demartial, procureur général du ressort, se soit ému des incidents d'audience dont la presse s'est fait l'écho, à l'occasion de la comparution des inculpés grévistes devant le tribunal correctionnel d'Angers ?

Est-il exact, spécialement, qu'à raison des paroles désagréables pour la municipalité qu'il avait articulées en plaidant pour les grévistes, un jeune avocat ait été presque immédiatement suspendu des fonctions d'attaché qu'il remplissait au parquet de la Cour ?

Si l'honorable M. Demartial a cru devoir prendre cette première mesure, il est très probable que le public ne tardera pas à connaître celle que les paroles, au moins étranges — et non démenties — de M. le substitut Côme doivent commander à son égard.

#### Conférence St-Louis à Angers

Ces jours derniers, la conférence Saint-Louis donnait sa séance solennelle sous la présidence de M. Houitte de la Chesnais.

M. de la Chesnais a fait un récit vibrant de la campagne menée en Bretagne par lui et M. l'abbé Bourgain en faveur des facultés catholiques de l'Ouest.

Enfin M<sup>r</sup> Mathieu a terminé la soirée par une vive, spirituelle et érudite causerie.

#### L'incident des fêtes vélocipédiques à Angers

Judi, à l'occasion des courses de vélocipèdes, la presse parisienne et régionale ayant été l'objet de grossièretés de la part du comité des courses, nos confrères se sont réunis et, en assemblée plénière, ont rédigé la note collective ci-dessous :

« La conduite inconvenante du Véloce-Club angevin à l'égard de la presse locale et parisienne, venue à la fête pour remplir sa mission d'information envers le public, nous fait un devoir de ne pas entrer dans les détails de la course. »

#### Le crime de Marans

Le sieur Peltier, l'un des individus mis en état d'arrestation, a été relâché la semaine dernière. Mercredi soir, la femme Daburon a quitté, elle aussi, la maison d'arrêt de Segré,

attendait une dame.

— Dans ce cas, allez le prévenir de mon arrivée.

— J'y cours, madame.

C'était en effet le sieur Charles Duprez ; il ne tarda pas à rejoindre la dame Maupiteux dans la salle n° 17.

Dès qu'ils furent seuls :

— Nous sommes fidèles, l'un et l'autre, à notre parole, commença-t-il, c'est une preuve que nous allons parfaitement nous entendre.

— J'y compte bien, dit Céleste en s'installant devant la table ; prenez place en face de moi et faite apporter du madère. C'est une excellente entrée en matière ; nous le goûterons en attendant que le déjeuner soit servi.

— Garçon ! une bouteille de vin de Madère.

— Et la carte... pour que nous puissions préparer notre menu.

Le vin de Madère est un excellent apéritif, et puis il a la propriété de rendre les forces aux gens fatigués et le courage aux poltrons.

C'était ici le cas. M. le vicomte Métafiot de Chabirol ne semblait pas précisément à son aise et, coup sur coup, il eut, par trois fois,

où elle était détenue depuis le 10 septembre dernier.

#### Prytanée militaire

Par décision de M<sup>r</sup> l'évêque du Mans, M. l'abbé Verlet du Mesnil est nommé chapelain au Prytanée militaire de La Flèche, en remplacement de M. l'abbé Lemarchand, décédé.

Cette nomination a été agréée par M. le ministre de la guerre.

#### Les courses de Segré

Ces courses sont fixées au 17 septembre prochain ; elles auront lieu, comme précédemment, sur l'hippodrome de la Lorie.

#### Deux infirmiers de l'hospice de Tours

Les sieurs Soyer et Germain exerçaient à l'hospice des aliénés de Tours les fonctions d'infirmiers. Soyer compte sept condamnations pour voies de fait, ivresse, rébellion et autres délits. Quant à Germain, il n'a point encore été condamné, mais ses antécédents sont déplorablement. Il a abandonné sa femme ; chassé de la police de Bordeaux pour indécence, de l'hôpital de Poitiers pour inconduite, il était en dernier lieu chanteur ambulancier.

Le 7 avril, ils furent choisis pour aller chercher un aliéné à l'île-Bouchard.

Au retour, nos deux gardiens se mirent à visiter ses poches et l'un y prit un porte-monnaie contenant 490 fr.

Et comme le pauvre fou essayait de se défendre, Soyer, un vigoureux gaillard, lui appliqua quelques gifles.

Telle est l'aventure qui les amène en police correctionnelle.

Le siège du ministère public requiert contre ces deux misérables une condamnation sévère.

Le Tribunal condamne Soyer et Germain à six mois de prison chacun.

Il faut convenir que l'administration vous a tout de même un drôle de recrutement.

#### Un duel d'officiers à Poitiers

Une rencontre à l'épée a eu lieu samedi matin entre deux officiers de réserve de l'artillerie, MM. Casselle-Desaudrieux et Goujon. M. Goujon a été blessé à la gorge.

Le duel avait pour motif un échange de voies de fait dans la cour du quartier.

#### Les fêtes de Brest

Le maire de Brest a adressé à M. de Birleff, capitaine de vaisseau, commandant la frégate russe *Minime*, citoyen d'honneur de Brest, une invitation aux fêtes données à l'occasion du voyage du Président de la République.

#### État civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 12 mai. — Marthe-Eugénie-Marie-Joséphine Rebondy, rue Basse-Saint-Pierre.

recours à l'infaillible liqueur, pour se mettre à hauteur de la question qu'il allait avoir à traiter.

Pendant ce temps, la Maupiteux, qui n'avait pas souvent l'heur de se trouver à pareille fête, se préoccupait des détails du festin et en savourait par avance les douceurs.

Il n'est donc pas surprenant que pendant que l'on parlait « affaire » l'autre répondit « cuisine ».

— Ainsi, vous consentez à me venir en aide, madame, et vos moyens ?

— Aimez-vous les huitres... Marennes ou Cancale ?

— Demandez celles que vous préférez.

— Alors deux douzaines de chaque.

— Soit pour deux douzaines !... et qu'avez-vous à me proposer ?

— Mon Dieu ! j'hésite entre un homard et une langouste.

— Prenez la langouste, madame, sa chair est plus savoureuse. Quand comptez-vous en finir avec... ?

— Oh ! que vous êtes pressé ! Laissez-moi, du moins, le temps de choisir. Voyons, châteaubriant ou faisaneaux truffés ?

— Comme il vous plaira.

— Alors nous commencerons par le châteaubriant, le faisaneaux attendra, on dit qu'il demande à être attendu, chacun son idée, moi je préfère être servie de suite.

Et il en fut ainsi pendant un quart d'heure. (A suivre.)

Le 13. — Germaine-Jeanne-Marie-Clémence Berge, rue de la Maremaillette.

Le 14. — Aurélienne-Marthe Bienvenu, rue du Portail-Louis.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Adolphe Dézé, chapelier (veuf), et Léocadie Marilleau, journalière, tous deux à Saumur.

François-Augustin Lardier, limonadier, à Cholet, et Antoinette-Marguerite Agostini, institutrice, à Saumur.

Gustave-Joseph Chauvat, employé de commerce, à Paris, et Marie-Emilie Bellanger, couturière, à Thouars.

#### DÉCÈS

Le 14 mai. — Marie Trudeau, sans profession, 74 ans, célibataire, rue des Moulins.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 13 mai 1893.

Les premières cotes de Londres arrivent en reprise ; mais, quelques instants après, un recul prononcé de l'Extérieure et une baisse plus grande encore du Portugais viennent alourdir le marché. Le 3 0/0 réagit à 96.75. Le 4 1/2 se tient mieux à 106.02.

La situation en Italie commençant à inquiéter même les plus optimistes, la spéculation et les portefeuilles se mettent à vendre de la rente italienne qui tombe à 92.30.

L'Extérieure descend à 65.10.

Le Portugais est précipité de 22.50 à 21.

Le marché des sociétés de crédit est ferme dans l'ensemble. La Banque de France passe à 3,940. Le Crédit Foncier a des demandes au comptant à 963. On sait que le solde de dividende de 20 fr. sera payé en juillet. Le Crédit Lyonnais, appelé à convertir certains emprunts de la ville de Lille, est bien tenu à 762.

Le Comptoir National d'Escompte termine à 489 ; la Société Générale est à 470.

L'action des Immeubles de France est recherchée à 497.50, coupon de 12.50 payable le 13 mai.

L'action des Tramways à vapeur du Jura se négocie à 500 fr.

Les Chemins Economiques font 421.

INFORMATION FINANCIÈRE. — Une nouvelle souvenance mise en circulation puis chaque fois démentie vient de réparaître. On annonce que la Banque d'Escompte est sur le point de se reconstituer ; le capital serait réduit de moitié par l'échange de deux actions anciennes contre une action nouvelle ; un capital de 12,500,000 fr. serait souscrit et enfin il serait créée 30,000 parts de fondateur.

CH. HEYMAN et Co,  
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

#### FAITS DIVERS

##### Mort d'un combattant de Waterloo

A Paris, rue des Boulets, Antoine Gérard, un vieux soldat qui avait combattu à Waterloo, est mort mardi, à l'âge de cent deux ans. Plus de cinq cents personnes suivaient le char funèbre, couvert de couronnes et de bouquets.

Le meilleur des purgatifs ne peut provoquer que des résultats incomplets, son action est trop prompte pour ne pas être irritante. Les dépuratifs, dont le Rob Lechaux constitue le type, sont recommandés à cause de leur action plus lente et plus douce.

Le Rob Lechaux purifie lentement le sang des matériaux accumulés par une nourriture échauffante ou par des hérédités morbides. Son emploi prévient toutes les maladies provoquées par les vices du sang.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 14 Mai 1893

Versements de 53 déposants (7 nouveaux), 19,297 fr.

Remboursements, 15,547 fr. 91.

La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

#### ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

##### Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 1 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

#### Dernières Nouvelles

##### ÉLECTION LÉGISLATIVE

Première circonscription de Vervins (Aisne). — MM. Denéchaux, républicain, 3,806 voix ; Larue, révisionniste, 3,305 ; Piette, conservateur libéral, 3,140. (Ballottage.)

##### LA PLACE DE VERDUN

Les journaux de la Meuse rapportent que les casernements du camp retranché de Verdun vont être augmentés d'un quartier neuf pour trois bataillons d'infanterie et de plusieurs baraquements pour les détachements de diverses armes.

« Le ministre de la guerre dispose pour ces nouveaux bâtiments militaires d'un crédit de 2,342,000 fr. »

Trois bataillons ne sont rien, à une époque où l'on compte par centaines de mille hommes.

Et ces trois bataillons ne sont pas encore là, puisqu'il n'est question encore que d'édifier les casernes.

##### UN ACCIDENT DANS LES ARÈNES DE NÎMES

A Nîmes, la course de taureaux espagnols donnée hier, dans les arènes, s'est terminée par un accident.

Le chef du quadrille français, Racine, a été blessé d'un coup de corne qui a pénétré de quinze centimètres dans la région périméale.

Le médecin n'a pu se prononcer sur la gravité de la blessure.

##### LE MAIRE DE MARSEILLE

M. Flaissière, le maire de Marseille, n'est pas au bout de ses variations.

On lui prête l'intention de saisir le Conseil municipal d'une proposition tendant à débaptiser la rue Saint-Ferréol, à Marseille, pour l'appeler rue du Général-Dodds.

##### UN ATTENTAT CONTRE LE GOUVERNEUR MILITAIRE DE MADRID

Un fou a pénétré hier dans la demeure du gouverneur militaire de Madrid. Il a tiré quelques coups de revolver. Il a été arrêté immédiatement.

Il n'y a eu aucune personne blessée.

##### LES AFFAIRES DE ME-KONG

A la légation de Siam, on affirme que le gouvernement de Siam est complètement en dehors des événements qui se seraient passés au Me-Kong. Le gouvernement siamois sera le premier à les regretter.

#### MARCHÉS DE PARIS

ESPÈCES	PRIX DU KILOG.		
	1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.
Bœufs.....	1 46	1 34	1 18
Vaches.....	1 42	1 22	0 90
Veaux.....	2 10	1 90	1 76
Moutons.....	1 90	1 78	1 60
Porcs gras.....	1 50	1 48	1 46
Blés, disponib.....	21.60		
Avoinas, id.....	18.00		

#### PLUS DE CHAUVES ! ni de CHEVEUX GRIS

Repos-e certain à tout âge. CRUAGES ET TONNAGES de CHEVEUX produits par des Hommes et des Femmes. Arrêt immédiat des chutes par le POMMADÉ GUINÉE LECHAUX. Pommade hygiénique, régénératrice, qui supprime les teintes, empêche de blanchir, augmente la vigueur et l'éclat des plus beaux cheveux. — Méthode de certification et de constatation. Prospectus et échantillon gratuits. — Pour le recevoir à domicile, joindre 21 fr. à M. Mario LECHAUX, P<sup>re</sup> O<sup>rdre</sup>, r. St-Denis, 164, Bordeaux.

Dépôt : MACHET, parfum.-coiffeur, 4, rue d'Orléans

PAS de BONNE CUISINE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÉPLE à QUATRE FEUILLES. Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires.

Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

Le Gérant : G. JOUAUST.

# EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

# P. ANDRIEUX

NÉGOCIANT ENTREPOSITEIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

# FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODERES.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

**A VENDRE** un BON de deux cents francs primé à valoir sur le prix d'une bicyclette militaire *Securitas*, sorti au tirage du 5 mai. S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE UN MENAGE**, l'homme sachant labourer, la culture des terres et des vignes, connaissant l'exploitation des bois, et sachant tous les travaux de la campagne; La femme sachant soigner les animaux et tous les travaux de la campagne.

**ON DEMANDE UN HOMME** connaissant tous les travaux de la campagne et être garde de propriété. S'adresser au bureau du journal.

### Changement de Domicile

**LEROY**, marchand de bois, rue de la Maremaillette, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'à partir du 3 mai 1893, son magasin et son domicile seront transférés route de Varrains, près l'octroi.

### LE MEILLEUR DÉPURATIF

Est le **Dépuratif végétal concentré** préparé par G. DESCHAMPS, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe de l'Ecole Supérieure de Paris. Préparé et dosé avec les plus grands soins, il renferme les principes actifs extraits seulement de plantes exotiques. Il rétablit les fonctions et son emploi est tout indiqué contre les vices du sang et les affections de la peau. DÉPÔT GÉNÉRAL : **Pharmacie NORMANDINE** 11, 13 et 15, rue Saint-Jean En vente à la même Pharmacie : **Pilules végétales** dépuratives et antiglaireuses codex 485.

### MAISON ET JARDIN

#### A LOUER

#### AU JAGUENEAU

Très belle vue sur la Loire.

S'adresser à M. BIZERAY ou à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur.

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

#### MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

### PIANO à queue d'Erard

Grand format, très belle occasion. S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à Tours.

Location — Accords — Réparations

POUR AMELIORER POTAGES SAUCES RAGOOTS LEGUMES et toutes sortes de METS ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT UN BOUILLON DELICIEUX ET ECONOMIQUE

PRENEZ DU VÉRITABLE EXTRAIT DE VIANDE **LIEBIG** EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

### LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La *Mode illustrée*, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapissier, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

## BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

### Sapin, Chêne

Pitchpin Planchers et Parquet

### Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau Liteaux, Lattes et Treillages

## R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSEUR

15, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

## GR<sup>de</sup> EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

## IMBERT FILS

Excellent vin rouge d'Algérie. . . . . le litre. 0,40 et 0,50  
Excellent vin rouge du Roussillon . . . . . 0,60 et 0,70  
Côtes de Bordeaux. . . . . 0,80 et 1 fr.  
Vin blanc du pays, le litre. . . . . 0,50, 0,60 et 0,80

25 litres donnent droit à 1 litre gratis.

PRIMEURS : Asperges, Artichauts, Pommes de terre, Petits Pois en cosse.

Arrivages tous les jours. Fraîcheur et bon marché.

AVIS. — Les magasins sont fermés dimanches et fêtes à midi.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

## BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889, Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt: chez M<sup>me</sup> Veuve LARDEUX, coutelier bandagiste Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

## CHEMINS DE FER

### LIGNE DE L'ÉTAT

#### PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25			
Chartres	6	9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 33			
Château-du-Loir	10 13	12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53			
Noyant-Méon	11 20	1 3	3 8	7 40	1 15		5 56			
Vernantes	11 29		3 17	7 49			6 6			
Linières-Bouton	11 43		3 30	8			6 16			
Blou	11 54		3 41	8 10			6 26			
Vivry	12 2	1 28	3 49	8 17			6 33			
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15	1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44			
(départ)	12 20	1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53			
Nantilly (arrivée)	12 28		4 22	8 41			7			
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	12 39		4 35	8 52			7 12			
(départ)	12 25	8 31	4 11	8 32			6 50			
Nantilly (départ)	12 32	8 37	4 23	8 43			7 2			
Chacé-Varrains	12 38	8 47	4 29	8 49			7 8			
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1	4 37	8 56			7 16			
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7 40			
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 11	10 10	2 52	3 19 8 24			
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40			
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21			
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56			

#### BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 40	8 25	12 30	3 40		
Saintes			7 12	9 9	11 40		4 55	7 14		
Niort	5 25		9 42	10 51	2 7	2 36	8 23	7 48	9 15	
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36		
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25	6 3	9 41		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14				
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte		3 16	6 26	9 55			
(départ)		7 25	11 5		2 54	6 5				
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6	6 16				
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24	11 1	12 7	
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18	5 29	6 29	11 7	12 16	
Vivry		8 11	11 49	3 30	5 57	6 43				
Blou		8 20	11 58	3 36	6 6	6 52				
Vernantes		8 33	12 11	3 49	6 19	7 6				
Linières-Bouton		8 46	12 23	3 4	6 31	7 18				
Noyant-Méon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31	11 44		
Château-du-Loir		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48	12 33	1 39	
Chartres		2 47		5 56	9 46	12 4	12 45	3 33	4 44	
Saintes		5 55		7 30	11 20	2 27	3 5	5 10	6 15	
Bordeaux										

### LIGNE D'ORLÉANS

#### NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.		Expr.		Direct.		mixte			
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Nantes d.				8 25	8 52	12 7	3 5				7 35	11 5						
Angers d.				6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10		9 35	1 16	1 45					
La Ménitrie				7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6		10 1	1 46	2 26					
Les Rosiers				7 19	10 56	12 31	3 52				6 13							
St-Clément				7 26		12 40	3 59				6 22							
St-Martin				7 33		12 45	4 7				6 31							
Sau-mur ar.				7 46	11 14	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5						
— d.				7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13						
Varennes				8 05	11 26	1 11	4 45				7 16							
Port-Boulet				8 20	11 35	1 24	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47						
Langeais				8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32						
Tours arr.				9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11	5 46						
Paris arr.				4 28	4 48	9 30	11 59	11 59			5 8	10 39	10 39					

#### PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn.		Direct.		Expr.		Omn.		Expr.		Mixte		Expr.		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45	11 5	8 25	12 45	11 20							
Tours (départ)			5 43	8 47	1 20	4 54	7 15	11 57	10 40	2 30					
Langeais			6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 35	3 30					
Port-Boulet			6 52	10 2	2 35	6 18	8 37			12 22					
Varennes			7 3	10 19		6 29	8 49			12 39					
Sau-mur (arrivée)			7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57	4 5					
(départ)			7 22	10 42	3	6 49	9 8	1 16	1 30	4 9					
Saint-Martin			7 34			7 1	9 22			1 47					
Saint-Clément			7 40			7 7	9 29			1 56					
Les Rosiers			7 48			7 14	9 37			2 5					
La Ménitrie			7 59	11 13	3 25	7 24	9 47	1 36	2 20	4 32					
Angers (arrivée)			8 41	11 53	3 54	8 6	10 36	1 58	3 21	4 57					
Nantes (arrivée)			11 14			5 52		1 19	3 50	6 13	6 46				

#### LA FLÈCHE A SAUMUR

STATIONS	matin		soir		matin		soir	
	1	2	1	2	1	2	1	2
La Flèche	7 20	10 35	4 5					
Clefs	7 35	10 56	4 20					
Baugé	7 52	11 23	4 37					
Junelles	8 6	11 42	4 54					
Les Hayes	8 10		4 53					
Longué	8 21	12 1	5 3					
Vivry	8 32	12 24	5 16					